

## **SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 3 FÉVRIER 2020**

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 3 février 2020, à 16 h 30. La séance est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

#### **RECOMMANDATION CP-20-025**

##### **Centre communautaire - Local des 3 Âges Rénovation de l'enveloppe extérieure**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

De demander à l'architecte, Daniel Cournoyer, de produire une esquisse couleur du Centre communautaire « Local des 3 Âges » ainsi que la liste des matériaux proposés pour la rénovation de l'enveloppe extérieure pour approbation par les membres du Conseil avant de procéder à l'appel d'offres.

#### **RECOMMANDATION CP-20-026**

##### **Panneaux réfléchissants « Attention à nos enfants »**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

De procéder à l'installation de panneaux réfléchissants « Attention à nos enfants » près des parcs ainsi que sur les rues Saint-Joseph, Mc Carthy, Saint-Pierre et Léon XIII.

### **ARÉNA**

#### **RECOMMANDATION CP-20-027**

##### **Adoption de la tarification du Centre Récréatif Aussant pour la saison 2020-2021**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'adopter le tableau de la tarification du Centre Récréatif Aussant pour la saison 2020-2021 tel qu'il apparaît à l'annexe « A » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qui comprend une augmentation de 2,1 % représentant l'IPC Québec 2019 pour la Ville de Sorel-Tracy et une augmentation moyenne de 1,9 % représentant l'IPC Canada 2019 pour tous les autres locataires.

### **PARCS ET LOISIRS**

#### **RECOMMANDATION CP-20-028**

##### **Ressource en loisirs Exploration**

Considérant qu'un montant de 20 000 \$ a été réservé au budget 2020 pour une ressource organisationnelle en loisirs;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'étudier diverses alternatives et de s'enquérir auprès de divers organismes pour combler un poste d'une ressource chargée d'organiser diverses activités de loisirs.

**RECOMMANDATION CP-20-029**

**Parc de l'Ilménite**  
**Entretien**

Considérant que des représentants de la compagnie Rio Tinto Fer et Titane demande à la Ville d'étudier la possibilité d'un partenariat pour l'entretien du parc de l'Ilménite;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'aviser la compagnie Rio Tinto Fer et Titane que la Ville est disposée à étudier la possibilité d'un partenariat pour l'entretien du parc de l'Ilménite, excluant toutefois une participation financière de la municipalité.

**RECOMMANDATION CP-20-030**

**Terrain de jeux de la**  
**Ville de Saint-Joseph-de-Sorel**  
**Politique de tarification**

Considérant que les membres du Conseil désirent poursuivre la politique de tarification pour le terrain de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour permettre l'accessibilité à la région;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

D'établir les coûts d'inscription pour le terrain de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, saison 2020, comme suit:

- Résident: gratuit
- Non-résident: 100 \$/saison

D'établir que le coût des services de garde soit en sus des coûts d'inscription et que le transport des enfants soit assuré par les parents.

**RECOMMANDATION CP-20-031**

**Fête familiale horticole 2020**  
**Organisation de la journée**

Considérant que les membres du Conseil désirent continuer d'offrir, gratuitement, la Fête familiale horticole en 2020, selon la même formule établie en 2019;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

D'offrir, et ce, gratuitement, la Fête familiale horticole en 2020 selon la même formule établie en 2019.

D'inviter la compagnie Rio Tinto Fer et Titane ainsi que la Sûreté du Québec à tenir un kiosque d'information lors de l'activité.

**RECOMMANDATION CP-20-032**

**Demande d'assistance financière pour la**  
**Fête Nationale du Québec 2020**  
**Autorisation au Directeur général**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'autoriser, M. Martin Valois, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement National des Québécoises et des Québécois pour l'organisation de la Fête Nationale du Québec 2020.

**RECOMMANDATION CP-20-033**

**14<sup>e</sup> Édition du Tournoi de golf de la Ville de  
Saint-Joseph-de-Sorel et de son Club Lions  
Vendredi le 11 septembre 2020  
Président d'honneur**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'adresser des remerciements à M. Daniel Lequin, journaliste et marathonien émérite, qui a accepté la présidence d'honneur de la 14<sup>e</sup> Édition du Tournoi de golf.

**RECOMMANDATION CP-20-034**

**Réseau québécois de  
Villes et Villages en Santé  
Fêtes des voisins 2020**

Considérant que les membres du Conseil municipal désirent s'inscrire à la Fêtes des voisins 2020 qui aura lieu le samedi 6 juin 2020;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel s'inscrive à la Fête des voisins 2020 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé.

**RECOMMANDATION CP-20-035**

**Le Grand Défi Pierre Lavoie  
"La Grande Marche 2020"**

Considérant que le Grand Défi Pierre Lavoie demande à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel de son intérêt à organiser "La Grande Marche 2020" du Grand Défi Pierre Lavoie;

Considérant que "La Grande Marche 2020" doit avoir lieu soit le vendredi 16 octobre 2020 ou le samedi 17 octobre 2020 ou le dimanche 18 octobre 2020;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel organise "La Grande Marche 2020" du Grand Défi Pierre Lavoie le dimanche 18 octobre 2020 en avant-midi et de remettre de l'eau et des collations à tous les participants.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel adresse une invitation à la direction, aux professeurs et aux élèves de l'école Martel à s'impliquer lors de la tenue dudit évènement.

**SUBVENTION, COTISATION, PUBLICITÉ**

**RECOMMANDATION CP-20-036**

**Subvention, Cotisation, Publicité**

En réponse à la demande formulée ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

- École Martel - Voyage des finissants 6<sup>e</sup> Année: **700,00 \$**

## **AUTRES OBJETS**

### **RECOMMANDATION CP-20-037**

#### **Adoption d'une politique relativement aux ventes de garage pour l'année 2020**

Considérant qu'il y a lieu de modifier la politique de vente de garage pour le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour l'année 2020;

Considérant que la politique ne nécessite pas d'émission de permis afin d'éviter des tracas aux citoyens;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'adopter la politique de vente de garage, pour l'année 2020, selon les modalités suivantes:

- Les ventes de garage sont autorisées sur tout le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Toute personne est autorisée à tenir une vente de garage aux dates suivantes;
  - les deux dernières fins de semaine du mois de mai soient, 23 et 24, 30 et 31 mai 2020
  - la première fin de semaine du mois de juin soit: 6 et 7 juin 2020
  - la deuxième fin de semaine du mois d'août soit: 8 et 9 août 2020
- Un permis n'est pas nécessaire pour tenir une vente de garage.
- Aucun affichage faisant la promotion de la vente de garage n'est autorisé à quelque endroit que ce soit avant ou pendant la vente. Cette vente est permise uniquement sur un terrain où se trouve un bâtiment résidentiel ou mixte (commerce et résidence) et doit se dérouler entre 8 h 00 et 20 h 00.

### **RECOMMANDATION CP-20-038**

#### **Jeune Conseil de Saint-Joseph-de-Sorel**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

DE mettre de l'avant le projet de jeune conseiller de Saint-Joseph-de-Sorel dans le but d'initier les jeunes de Saint-Joseph-de-Sorel à la politique municipale et de faire la promotion de la participation citoyenne.

### **RECOMMANDATION CP-20-039**

#### **MRC de Pierre-De Saurel et Ville de Sorel-Tracy** **Appui démarche auprès du CISSSME**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'appuyer la MRC de Pierre-De Saurel ainsi que la Ville de Sorel-Tracy dans les démarches entreprises auprès du Centre Intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est pour le maintien des services de santé à l'Hôpital Hôtel-Dieu de Sorel.

### **RECOMMANDATION CP-20-040**

#### **AFÉAS**

#### **Appui**

Considérant que l'AFÉAS a entrepris, à l'automne 2019, une campagne de mobilisation à travers la province pour faire reconnaître publiquement la valeur économique du travail invisible des femmes;

Considérant qu'à l'issue de cette campagne de mobilisation, le mardi 7 avril 2020, nos gouvernements feront l'annonce du décret officialisant cette journée nationale annuelle;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'appuyer l'AFÉAS locale Saint-Joseph-de-Sorel dans ses démarches pour l'obtention d'un décret venant officialiser le premier mardi d'avril « Journée nationale du travail invisible ».

### **RECOMMANDATION CP-20-041**

#### **Engagement concernant l'utilisation du bois de structure dans les constructions publiques**

Considérant que les membres prennent connaissance de la résolution numéro 2020-01-33 reçue de la MRC de Pierre-De Saurel, laquelle invite les municipalités de son territoire à s'engager en faveur de l'utilisation du bois de structure dans les constructions publiques;

Considérant que les gouvernements du Québec et du Canada ont déjà pris des engagements en faveur de la construction en bois;

Considérant que le gouvernement du Québec a adopté une charte du bois dont les principaux objectifs sont:

- Accroître l'utilisation du bois dans la construction au Québec;
- Créer et consolider des emplois dans les régions;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serres;
- Créer des produits du bois à plus haute valeur ajoutée; et,
- Contribuer à l'enrichissement du Québec.

Considérant que l'utilisation du bois, matériau noble, durable et performant, doit être mise de l'avant dans la construction non résidentielle et multifamiliale;

Considérant que les forêts font partie des plus grandes richesses naturelles au Québec et c'est pourquoi le Gouvernement du Québec a fait le choix d'en assurer la pérennité et de favoriser leur contribution au développement socioéconomique de l'ensemble du Québec;

Considérant les nombreux avantages de l'utilisation du bois dans la construction, dont ceux d'une bonne résistance au feu, une faible conductivité thermique et un grand confort acoustique;

Considérant les impacts environnementaux favorables de la construction en bois, notamment par la séquestration du carbone et l'analyse du cycle de vie des matériaux;

Considérant qu'il existe de nombreux outils pour faciliter la construction en bois dans les édifices institutionnels, dont le Guide à l'intention des municipalités produit par le Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (Cecobois) et les outils de calculs permettant de comparer les émissions de gaz à effet de serre de différents matériaux;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'instar de la MRC de Pierre-De Saurel :

- s'engage à prendre en considération l'utilisation du bois de structure pour l'ensemble de ses éventuels projets de construction;
- s'engage à promouvoir l'utilisation du bois pour construire des communautés durables;
- invite les municipalités de son territoire à s'engager en faveur de la construction en bois.

QUE copie de la présente résolution soit également transmise au président de la Fédération du Québec (FQM) et à la présidente intérimaire de l'Union des municipalités du Québec.

**RECOMMANDATION CP-20-042**

**O.M.H. de Saint-Joseph-de-Sorel**  
**Adoption des états financiers 2017**

Considérant que l'Office municipal d'habitation de Pierre-De Saurel a déposé son rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 de l'OMH de la Pointe-aux-Pins;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel recommande que les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Pierre-De Saurel pour l'OMH de la Pointe-aux-Pins pour l'exercice 2017 soient adoptés et confirme notre quote-part au montant de 8 209 \$.

**RECOMMANDATION CP-20-043**

**Demande au MTQ pour**  
**le passage sur le Pont Turcotte**

Considérant que le transport adapté et collectif régional fait partie des compétences de la MRC de Pierre-De Saurel, et ce, en vertu du règlement numéro 268-17;

Considérant que STACR est l'organisme mandataire de la MRC de Pierre-De Saurel relativement au transport adapté et collectif régional, et ce, pour l'ensemble de sa région;

Considérant que l'une des missions premières de l'organisme STACR est le transport de proximité, plus particulièrement dans le secteur de Tracy, du centre-ville et de Saint-Joseph-de-Sorel;

Considérant la décision du ministère des Transports (MTQ) d'interdire la circulation, sur le pont Turcotte à Sorel-Tracy, à tous les camions au sens du Règlement sur la signalisation routière, c'est-à-dire, un véhicule routier dont le poids nominal brut est de 4 500 kg ou plus;

Considérant les nombreux impacts économiques de cette interdiction sur la région de Pierre-De Saurel;

Considérant, notamment, l'impact majeur de cette interdiction sur le Service de transport adapté et collectif régional de la MRC de Pierre-De Saurel (STACR), sur les divers services d'urgence ainsi que sur le réseau de transport interurbain;

Considérant que suivant cette interdiction, des détours doivent être faits, ce qui occasionne des retards importants ainsi que des pertes financières considérables pour l'organisme;

Considérant ces impacts, STACR doit prendre les mesures nécessaires notamment la modification de ses circuits réguliers;

Considérant que ces modifications occasionnent une surcharge de travail pour l'organisme ainsi qu'une réorganisation de ses conducteurs;

Considérant également que les utilisateurs du transport adapté sont une clientèle à risque et que ces modifications sont susceptibles de venir déstabiliser cette clientèle;

Considérant la résolution du Service de transport adapté et collectif régional (STACR) de la MRC de Pierre-De Saurel en ce sens et demandant à la MRC de Pierre-De Saurel et à toutes ses municipalités leur appui;

Considérant l'ampleur des impacts et l'urgence de procéder aux travaux de réfection de ce pont pour permettre, dans les meilleurs délais, l'usage normal de cette importante infrastructure qui représente « LE » lien privilégié pour réunir les secteurs est et ouest de la ville de Sorel-Tracy ainsi que la ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

De demander au ministère des Transports de réévaluer la situation pour solidifier si nécessaire, de façon temporaire, la structure du pont pour permettre la circulation des véhicules en instaurant une restriction d'utilisation à 7 000 kg maximum et d'inscrire, de façon prioritaire, les travaux nécessaires pour assurer une réfection permanente du pont dans l'actuel plan quinquennal d'immobilisation;

De demander au député provincial, M. Jean-Bernard Émond, d'intervenir auprès du MTQ afin de faire valoir les arguments de la région de Pierre-De Saurel;

De transmettre une copie de la présente résolution au ministère du Transport ainsi qu'au député provincial.

**CORRESPONDANCE**

Le Secrétaire-trésorier porte à l'attention des membres la correspondance reçue et expédiée depuis la dernière séance.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RECOMMANDATION CP-20-044**

**Levée de la séance**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la séance soit levée.

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier

## - A N N E X E « A » -

(Commission permanente du 3 février 2020)

<b><i>Centre Récréatif Aussant</i></b>		
<b><i>Tarif - Saison 2020-2021</i></b>		
<b><i>Activités</i></b>	<b><i>Taux horaire</i></b> <b><i>(Taxes non incluses)</i></b>	
<b>Activités « organismes jeunesse »</b>		
<b>Tournoi mineur</b> <b>Hockey Individuel mineur</b> <b>Patinage Artistique Individuel</b> <b>AHMBR</b> <b>CPA Sorel-Tracy</b>	109,20 \$	
<b>Activité sur glace</b> <b>(Entente Scolaire ESFL et ESG)</b>	80,47 \$	
<b>ENTENTE SPÉCIALE</b> <b>Ville de Sorel-Tracy</b>	131,61 \$	
<b>Location privée</b>		
<b>Lundi au vendredi</b> <b>(8h00 à 16h00)</b>	156,38 \$	
<b>Lundi au vendredi</b> <b>(16h00 à 00h00)</b>  <b>ET</b> <b>Samedi et dimanche</b> <b>(8h00 à 00h00)</b>	190,09 \$	
<b>Tournoi Hockey adultes</b>	156,38 \$	
<b>Ligue Dimanche Soir</b>	182,73 \$	
<b>Frais d'inscription (taxes non incluses)</b>		
<b>Old Timer</b>	<i>Résident</i>	143,30 \$
	<i>Non-Résident</i>	235,10 \$
<b>Young Timer</b>	<i>Résident</i>	113,07 \$
	<i>Non-Résident</i>	174,17 \$